



## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Nos honoraires sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%.

### HONORAIRES VENTE

Tous nos tarifs affichés sont honoraires inclus.  
Cette rémunération incombera au vendeur ou à l'acquéreur  
(loi du 29 juin 1990)

<b>Prix du bien</b>	<b>Honoraires</b> (barème progressif)
De 0 à 200 000 €	5% (minimum de 8.000 € TTC)
> 200 000 € à 400 000 €	4%
Supérieur à 400 000 €	3%
Opérations foncières	5%
<b>Prix du foncier</b>	5%

*Nos honoraires comprennent les prestations de commercialisation, de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente incluant la rédaction du compromis de vente et l'accompagnement chez le notaire.*

### HONORAIRES LOCATION

*La loi ALUR plafonne les honoraires facturés par les professionnels aux locataires. La rémunération des personnes mandatées pour la location d'un logement est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés à la visite du locataire, la constitution du dossier et la rédaction du bail et l'état des lieux.*

<b>Honoraires à la charge du locataire</b>	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	12 € / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m <sup>2</sup>
<b>Honoraires à la charge du bailleur</b>	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	12 € / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m <sup>2</sup>